



SLO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BECT, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, MOREL Caty, POINT Bruno, SERPINET Claude, BOUVIER Baptiste, PINVIDIC Anne,

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : TIET Valérie, SCANDOLA Marc, COMBEMOREL Mickael, GUEDENET Brigitte, REZKALLAH Habib,
M Baptiste BOUVIER a été nommé secrétaire de séance.

2023D-052 Demande de subvention Conseil Départemental Aménagement
et réfection de la voirie communale Montée du Calvaire

Monsieur Gérard BECT, Maire, fait part au Conseil Municipal de la nécessité de la réfection et de l'aménagement de la chaussée de la voirie communale dite Montée du Calvaire.

Il indique que le revêtement est très endommagé par le ruissellement des eaux pluviales, et par le passage des véhicules.

Il explique qu'il a fait chiffrer le montant des travaux et présente au Conseil Municipal les différentes propositions, et propose de retenir celles de la société REZK TP pour un montant global estimé de 19 845 € HT

Il indique au Conseil qu'il convient de solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention au titre des aménagements routiers.

Il propose au Conseil le plan de financement suivant :

Coût total HT de l'opération en euros	19 845	%	100
Subvention Département	6 945.75	%	35
Autofinancement			
Ressources propres	12 899.25	%	65
Total Financement	19 845		100

Le Conseil après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de M BECT et le plan de financement présenté

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental une subvention au titre des Aménagements routiers

CHARGE M le Maire des formalités inhérentes aux travaux envisagés

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 2 octobre 2023

Le Maire, Gérard BECT





Conseillers en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BECT, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, MOREL Caty, POINT Bruno, SERPINET Claude, BOUVIER Baptiste, PINVIDIC Anne,

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : TIET Valérie, SCANDOLA Marc, COMBEMOREL Mickael, GUEDENET Brigitte, REZKALLAH Habib,
M Baptiste BOUVIER a été nommé secrétaire de séance.

2023D-053- Demande de DETR Dégâts d'orages

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'existence d'un dispositif d'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR axe N°1 sécurité Evènements climatiques imprévisibles dite DETR « Dégâts d'orages » travaux de réhabilitation des ouvrages de voirie endommagés subventionnés à 30 % du montant HT.

Il précise qu'il a demandé au préalable la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune de SAINT BARTHELEMY auprès des services de l'Etat.

Il présente au Conseil Municipal, des devis des travaux nécessaires à la remise en état des ouvrages détériorés par une inondation due aux eaux de ruissellement survenue sur la voie communale dite montée du Calvaire dans la journée du 18 septembre 2023.

Montant des travaux de réfection de la voirie dite Montée du calvaire 19 845 € HT.

Le Conseil après avoir entendu cet exposé,

SOLLICITE les services de l'Etat dans le cadre de la DETR Evènements climatiques imprévisibles dite « dégâts d'orages »

CHARGE Monsieur le Maire des formalités inhérentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 2 octobre 2023

Le Maire, Gérard BECT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BECT, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, MOREL Caty, POINT Bruno, SERPINET Claude, BOUVIER Baptiste, PINVIDIC Anne,

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : TIET Valérie, SCANDOLA Marc, COMBEMOREL Mickael, GUEDENET Brigitte, REZKALLAH Habib,

M Baptiste BOUVIER a été nommé secrétaire de séance.

2023D-054 Demande de subvention Conseil Départemental Aménagement
et réfection de la voirie communale Montée du Calvaire
Suite aux dégâts d'orages

Monsieur Gérard BECT, Maire, fait part au Conseil Municipal de la nécessité de la réfection et de l'aménagement de la chaussée de la voirie communale dite Montée du Calvaire.

Il indique que le revêtement est très endommagé par le ruissellement des eaux pluviales, suite aux violents orages survenus dans la journée du 18 septembre 2023.

Il explique qu'il a fait chiffrer le montant des travaux et présente au Conseil Municipal les différentes propositions, et propose de retenir celles de la société REZK TP pour un montant global estimé de 19 845 € HT

Il indique au Conseil qu'il convient de solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention au titre du dispositif des aides d'urgence de remise en état des voiries suite aux intempéries.

Il propose au Conseil Municipal de solliciter le Département pour une aide dans le cadre de ce dispositif, et précise que la commune peut prétendre en fonction de sa population et de son indicateur de richesse à un taux de subvention de 30 % sur la totalité des travaux.

Il propose au Conseil le plan de financement suivant :

Coût total HT de l'opération en euros	19 845	%	100
Subvention Département	5 953.50	%	30
Autofinancement			
Ressources propres	13 891.50	%	70
Total Financement	19 845		100

Le Conseil après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de M BECT et le plan de financement présenté

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du dispositif des aides d'urgence

CHARGE M le Maire des formalités inhérentes aux travaux envisagés

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 2 octobre 2023

Le Maire, Gérard BECT

